

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

20 mai 2015

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingtième jour du mois de mars deux mille quinze (20-05-2015) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Alain Vallée, préfet et maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillée, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Alain Vallée, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Alain Vallée, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 15-05-50

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2015;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Présentation des rapports financiers 2014, présence de Madame Joëlle Désaulniers, ca :
 - Dépôt du rapport financier 2014 de la MRC de Mékinac;
 - Dépôt du rapport financier 2014 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
- Présence des représentants d'Appartenance Mauricie;
- Demande d'aide financière :
 - Monnaie royale canadienne;
 - Fondation québécoise du Cancer
- Cotisation annuelle :
 - Bassin versant du St-Maurice;
 - Corporation de développement communautaire de Mékinac
 - URLS de la Mauricie;

- Développement local, régional et soutien à l'entrepreneuriat :
 - Entente de délégation conclue avec le CLD Mékinac;
 - Lettre du ministre des Affaires municipales relative au fonds de développement du territoire (FDT);
- Recommandations du comité « Villégiature »;
- Entente de développement culturel :
- Réfection du centre administratif;
- Règlement visant l'implantation d'un service de vidange de fosses septiques dans les Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
- Entente de principe pour le renouvellement de la convention collective 2015-2019;
- Entente avec le personnel cadre;
- Centre de transbordement;
- Soumission collecte de déchets;
- Varia :
 - Go cité : renouvellement de contrat;
 - Travaux d'urgence TNO
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 15 avril 2015 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 15-05-51

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2015

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u>	56 671.29
<u>Déplacement des employés (es)</u>	4 180.49
<u>Fournisseurs de biens et services</u>	
Telus	166.19
Telus mobilité	115.89
Xittel (téléphone)	632.36
Xittel (internet)	517.39
Le Groupe Pages Jaunes	44.84
RREMQ	9 526.33
Croix Bleue Médavie	6 703.14

Fournitures de bureau Denis	285.51
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	1 334.58
Entreprises de distribution Denis Samson	107.00
Évaluation André Bournival - contrat mensuel et formation	6 674.93
Microgest informatique	988.59
Fonds de l'information foncière	180.00
Syndicat des employés	674.93
RGMRM (fosses septiques, enfouissement, Q-P)	63 634.31
Distribution Vithemon	84.00
CARRA	83.75
Hydro-Québec	1 165.21
MRC des Chenaux	1 217.18
ADGMRCQ	25.00
Commission scolaire de l'Énergie	5 126.82
Corp. Développement de la rivière St-Maurice	5 565.00
CREEM	2 000.00
Fonds des registres	119.00
FQM	977.85
Cook Serrurier	129.92
Éditions communautaires des Chenaux	344.93
Équip. D'arpentage Cansel	87.38
PG Solutions	317.33
Savonnerie B-L	114.64
Tissus & Décor Martine Richard	585.92
XEROX Canada	474.57
Ville de Saint-Tite	235.22
<u>Visa</u>	
Registre foncier	8.00
Don	150.00
Frais de déplacement	984.70

Total fournisseurs : 111 382.41

Cour municipale

AGCMQ	109.23
Denis Carpentier (sécurité)	100.00
Étude H-Paul Proulx	34.35
Postes Canada	1 147.53
SAAQ	429.66
Trudel & Associés, huissiers	99.68
Indemnité aux témoins	90.00

Total cour municipale : 2 010.45

Grand total : 174 244.64

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	13.80
--------------	-------

TNO DE MÉKINAC

Corp. Développement de la rivière St-Maurice	11 797.62
Remboursement de taxes	177.42

Total : 11 975.04

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 246.91

Rémunération des maires 6 400.70

Fournisseurs de biens et services

Entreprises de distribution Denis Samson	61.00
Évaluation André Bournival (formation)	1 839.60
Monsieur Claude Lachance	1 632.00
Xérox Canada	193.57
MRC des Chenaux	69.86

Total fournisseurs : 3 796.03

Cour municipale

Remboursement d'amendes

Municipalité de Saint-Adelphe	1 369.00
Municipalité de Grandes-Piles	1 465.00
Municipalité de Hérouxville	3 021.25
Municipalité de Lac-aux-Sables	1 816.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	1 275.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	130.00
Municipalité de Saint-Séverin	560.00
Municipalité de Sainte-Thècle	2 935.00
Ville de Saint-Tite	13 197.50
Municipalité de Trois-Rives	1 320.00
TNO de Mékinac	1 894.00
Ministère des Finances	14 899.50

Remboursement dossiers civils

Municipalité de Grandes-Piles	23 601.31
Municipalité de Hérouxville	1 500.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	1 687.55
Municipalité de Trois-Rives	1 078.93
BAVAC	2 852.00
Denis Carpentier	100.00
Annie Tousignant (interprète)	99.00
Indemnité au témoin	322.50
Ville de Shawinigan (erreur de paiement)	120.00

Total cour municipale : 75 243.54

Grand total : 86 687.18

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 20 mai 2015.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

paiement des comptes figurant sur les listes du 20 mai 2015 totalisant 260 931.82 \$ pour la MRC, 13.80 \$ pour le parc industriel régional et 11 975.04 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Normand Houle, directeur régional au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, accuse réception de notre demande d'aide financière dans le cadre du plan de développement de la zone agricole (PDZA), mais que l'analyse de la demande n'est pas terminée;
- Réception d'une pétition concernant une demande de défusion du secteur Lac-à-la-Tortue, de la Ville de Shawinigan, pour son annexion à la MRC de Mékinac. La MRC de Mékinac accepte le dépôt de cette pétition. Dans le contexte, une demande d'opinion sera faite au Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT);
- La MRC de Mékinac a reçu des résolutions d'appui pour le maintien du CLD de Mékinac de la part des municipalités de St-Séverin, St-Tite, Hérouxville, Grandes-Piles et St-Roch-de-Mékinac;
- Feuillet explicatif transmis par Hydro-Québec concernant le projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-L'Ile;
- Madame Colette Martin, directrice générale par intérim de Fédération québécoise des municipalités nous informe de la date limite pour la transmission de propositions à être présentées à l'assemblée générale annuelle 2015, qui est le 24 juillet prochain;
- Lettre de la Municipalité de Hérouxville concernant le règlement 290-2015 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Grandes-Piles à la municipalité d'Hérouxville. Copies du règlement, résolution et plans sont jointes à ladite lettre. Le Conseil de la MRC émettre son avis après avoir reçu l'opinion de la Municipalité de Grandes-Piles;
- Remerciements de la Fadoq de St-Adelphe pour la participation à titre de commanditaires du projet communautaire de l'abri multifonctionnel par la pose d'un rideau amovible;
- Résolution de la MRC des Chenaux concernant la nécessité d'un 3^e bac pour les matières putrescibles;
- Résolution de la municipalité de Lac-aux-Sables pour remercier BRP de leur décision concernant le Garage G. Champagne ainsi que divers intervenants, dont la MRC de Mékinac, pour nos interventions auprès de BRP;
- Monsieur Denis Servais, président de Sports Québec, nous informe de l'ouverture d'une 2^e étape de sollicitation des candidatures pour les Finales des Jeux du Québec été 2018 et hiver 2019;
- Lettre de Sean Cannon, directeur du CREEM concernant une entente de partenariat entre la CREEM et la MRC de Mékinac.

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CREEM

CONSIDÉRANT la correspondance de la CREEM ainsi que l'entente de partenariat à être conclu entre la MRC et le CREEM;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-

Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à signer l'entente de partenariat et à agir à titre de représentant de la MRC de Mékinac au sein du conseil d'administration du CREEM.

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 15-05-54

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS 2014, PRÉSENCE DE MONSIEUR GUY DÉSAULNIERS, CA

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014 DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit remettre au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un rapport financier consolidé avec les organismes qu'elle contrôle, soit le CLD Mékinac et la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté ses états financiers;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du CLD Mékinac a adopté ses états financiers;

CONSIDÉRANT que Monsieur Guy Desaulniers, c.a., a présenté le rapport financier consolidé de la MRC.

Re 15-05-55

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'adopter le rapport financier consolidé 2014 pour la MRC de Mékinac présenté ce jour, par monsieur Guy Désaulniers, c.a., auditeur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

Monsieur Guy Désaulniers, c.a., présente le rapport financier des Territoires non organisés (T.N.O.) de la MRC.

Re 15-05-56

EN CONSÉQUENCE, monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter le rapport financier 2014 pour les T.N.O. de la MRC de Mékinac présenté ce jour, par monsieur Guy Désaulniers, c.a., auditeur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS D'APPARTENANCE MAURICIE

Présence de Madame Paquin de Appartenance Mauricie afin de nous présenter le thème des calendriers pour l'année 2016, qui sera l'alimentation.

CONSIDÉRANT la demande de financement par l'achat de calendriers;

Re 15-05-57

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'acheter 25 calendriers au coût de 10 \$ chacun pour un montant total de 250 \$.

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : MONNAIE ROYALE CANADIENNE EN PARTENARIAT AVEC LE FESTIVAL WESTERN

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière par la Monnaie Royale Canadienne et le festival western;

Re 15-05-58

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, et il est résolu d'octroyer la somme de cinq mille dollars (5 000 \$) pour 2015, approprié à même le fonds cumulé.

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation québécoise du Cancer;

Re 15-05-59

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'octroyer la somme de deux cent cinquante dollars (250 \$).

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : UPA - TOURNÉE PORTES OUVERTES SUR LES FERMES

Ce point est reporté à la séance de juin.

COTISATION ANNUELLE : BASSIN VERSANT DU ST-MAURICE

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac appuie la mission et les mandats de Bassin versant du Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion annuelle;

Re 15-05-60

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de renouveler notre adhésion pour 2 ans au coût de 200 \$ et de nommer monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles, représentant de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

COTISATION ANNUELLE : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MÉKINAC (CDC)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion annuelle à la Corporation de développement communautaire de Mékinac;

Re 15-05-61

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de renouveler notre adhésion annuelle pour un montant de 40 \$.

- Adopté à l'unanimité -

COTISATION ANNUELLE : UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE (URLSM)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adhérer à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que ladite adhésion inclus toutes les municipalités de la MRC de Mékinac;

Re 15-05-62

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-

Sables, et il est résolu d'autoriser l'adhésion annuelle à l'URLSM au montant de 1 000 \$ et confirme M. Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, à titre de représentant de la MRC de Mékinac à l'assemblée générale annuelle.

- Adopté à l'unanimité -

DÉVELOPPEMENT LOCAL, RÉGIONAL ET SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

CONSIDÉRANT que le 20 avril 2015, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la loi 28 invitant entre autres les MRC à prendre en main le développement économique de leur région;

CONSIDÉRANT que la loi 28 accorde plein pouvoir au conseil des maires de la MRC pour qu'il puisse structurer lui-même ses offres de services en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT que depuis 1998, la MRC de Mékinac confie son développement économique au CLD Mékinac, organisme à but non lucratif régi par un conseil d'administration autonome;

CONSIDÉRANT que le CLD Mékinac a su instaurer une culture d'entreprise propre à notre MRC, qui demeure non seulement irréprochable, mais essentielle aux yeux des principaux intervenants du milieu économique, et qu'il a su développer au cours des ans une expertise unique en matière de développement économique, entrepreneuriat et mentorat;

CONSIDÉRANT que le CLD Mékinac connaît depuis plusieurs années sa plus forte croissance à l'égard du démarrage d'entreprises et de soutien aux entreprises et travailleurs autonomes;

Re 15-05-63

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et résolu par le conseil des maires de la MRC de Mékinac :

- De maintenir en place l'organisation du CLD Mékinac jusqu'au 31 décembre 2017 et de lui confier des mandats liés au développement économique de Mékinac dont la Société d'infrastructures de Mékinac, l'entrepreneuriat, les volets culturel et touristique;
- De confier au CLD Mékinac la gestion des sommes liées au Fonds local d'investissements (FLI) et au Fonds local de solidarité (FLS);
- Et ce conditionnellement à ce que soient modifiés les règlements généraux du CLD Mékinac afin que le conseil d'administration soit composé majoritairement de maires.
- Que les sommes transmises par la MRC, soit de 244 000 \$ provenant du gouvernement et 112 000 \$ provenant de la MRC, et ce, pour les trois (3) prochaines années (2015-2016-2017), plus les montants prévus pour la réalisation du plan d'action culturel;
- Que copie de la présente résolution soit expédié au Ministre des Affaires municipales, tel que stipulé au dernier alinéa de l'article 286 de la loi (2015, c.8) sanctionné le 21 avril 2015, pour fins d'approbation. Le tout en respect des articles 126.2 à 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*.

- Adopté à l'unanimité -

LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

Le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, fait lecture de la lettre du Ministre et donne quelques explications reçues à ce sujet.

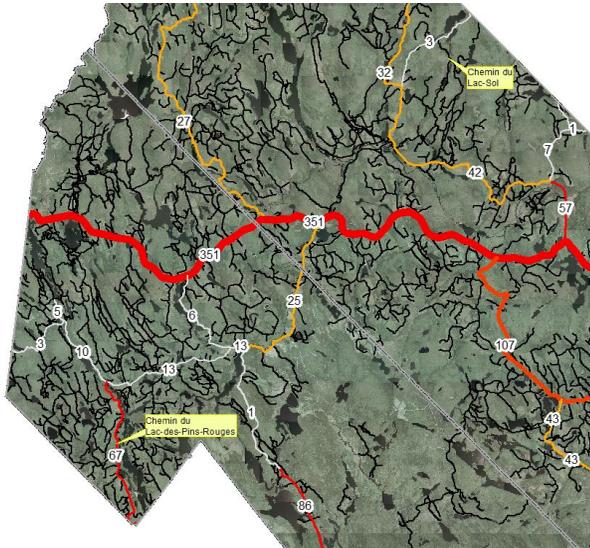
Des précisions viendront compléter cette correspondance au cours des prochaines semaines.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ « VILLÉGIATURE »

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de priorisation en date du 12 mai 2015 et les fonds disponibles au montant de 60 000 \$;

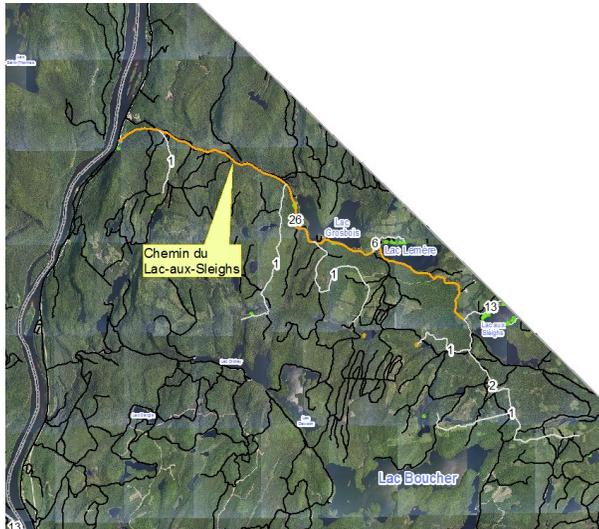
CONSIDÉRANT les demandes suivantes :

1. ZEC du Gros-Brochet
 - Remplacement de ponceaux sur le chemin principal des Pins-rouges.
 - Pose de ponceaux sur le chemin du lac Sol menant à un débarcadère.



Coûts du projet	12 432 \$
Contribution d'autres programmes ou partenaires	
Contribution du promoteur	6 216 \$
Aide demandée	6 216 \$
Recommandation du comité	6 000 \$

2. Municipalité de Trois-Rives
 - Amélioration du chemin du Lac-aux-Sleighs.



Coûts du projet	9 100 \$
Contribution d'autres programmes ou partenaires	
Contribution du promoteur	4 450 \$
Aide demandée	4 450 \$
Recommandation du comité	4 300 \$

3. Municipalité de Ste-Thècle
 - Amélioration du nouveau chemin du lac Vlimeux



Coûts du projet	22 208 \$
Contribution d'autres programmes ou partenaires	
Contribution du promoteur	2 208 \$
Aide demandée	20 000 \$
Recommandation du comité	2 100 \$

Re 15-05-64

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'accepter les recommandations faites par le comité de priorisation pour la villégiature et de verser les montants tel que mentionnés ci-avant.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, mentionne que le premier versement de 37 000 \$ a été reçu pour la réalisation de l'an 1 du plan d'action adopté à l'automne 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de débiter les actions du plan culturel et de soutenir le comité culturel;

CONSIDÉRANT que le CLD de Mékinac accepte de faire la gestion de l'entente de développement culturel, de gérer l'agent culturel et de réaliser le plan d'action culturel;

Re 15-05-65

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu de transférer ledit montant au CLD de Mékinac afin de réaliser le plan culturel.

- Adopté à l'unanimité -

RÉFECTION DU CENTRE ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection du centre administratif de la MRC doivent être effectués;

CONSIDÉRANT la demande d'appel d'offres effectuée par le service d'ingénierie;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été demandé à des entrepreneurs de la région;

Re 15-05-66

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser les dépenses au montant de 20 586 \$ plus taxes, pour la réfection extérieure du centre administratif de la MRC

de Mékinac et d'accepter la plus basse offre soumise, selon les travaux demandés.

- Adopté à l'unanimité -

RÈGLEMENT VISANT L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES DANS LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

ATTENDU que le conseil de la MRC consent à organiser l'implantation d'un service de vidange de fosses septiques dans les TNO de la MRC de Mékinac;

Re 15-05-67

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que le règlement 2015-161 soit adopté.

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2 Règlement 2006-139 de la MRC de Mékinac

Nonobstant le règlement 2006-139 de la MRC de Mékinac ayant pour objet de réglementer la vidange des fosses septiques, les articles suivants de ce règlement 2006-139 sont adaptés comme suit pour les TNO de Mékinac;

article 7 Vidangeur désigné

Tout propriétaire d'un bâtiment situé sur le territoire des TNO de Mékinac, dont les installations septiques et d'égouts ne sont pas reliées directement à un réseau d'égout municipal ou privé autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, peut faire la demande à la MRC afin de faire exécuter la vidange de sa fosse septique par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Cette vidange périodique est effectuée aux dates déterminées par la Régie.

article 9 Travaux préalables

Les couvercles de la fosse septique n'ont pas besoin d'être décalés de leur socle, mais ils doivent être accessibles, sans encombre et facilement manipulables par les personnes chargées d'effectuer ladite vidange.

article 12 Vidange hors période

Toute vidange de fosses septiques faite par la Régie à l'extérieur de la période fixée par la Régie est à la charge du propriétaire ou de l'occupant qui a formulé la demande, incluant le transport et le traitement des boues.

Si le vidangeur désigné par la Régie n'a pu procéder à la vidange parce que les travaux préalables n'avaient pas été effectués, une facturation supplémentaire sera faite lors de la vidange pour tenir compte des coûts supplémentaires engendrés.

Article 3 Demande de service de vidange

Afin de bénéficier du service de vidange de fosses septiques par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, le requérant doit en faire expressément la demande en complétant le formulaire à cet effet.

La MRC pourra refuser de rendre le service dans les conditions suivantes :

- a) Le site n'est pas accessible par chemin;
- b) Le chemin n'est pas praticable avec un camion vidangeur. Les ponts ou ponceaux ne sont pas sécuritaires. Des branches limitent le passage du camion vidangeur;
- c) Une barrière empêche l'accès à la fosse septique;
- d) Il n'y a pas suffisamment de demandes de vidanges dans le secteur pour offrir le service.

Article 4 L'inscription de la demande de service

L'inscription du requérant au service de vidange de fosses septiques sera effective à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante pour les demandes transmises à la MRC avant le 31 octobre.

L'inscription demeurera en vigueur jusqu'à renonciation du requérant ou de son successeur s'il y a vente de l'immeuble, par un avis écrit avant le 1^{er} août. La renonciation sera effective pour l'année suivante. Si la demande de renonciation est faite après le 1^{er} août, elle deviendra effective deux (2) ans plus tard, à moins d'avis contraire signifié par la MRC.

Aucun remboursement ne sera rendu pour les périodes pendant lesquelles l'inscription est en vigueur.

La MRC pourra également mettre fin à l'inscription par un avis écrit dans lequel sera indiqué la date de fin du service.

Article 5 Tarifs

Les frais de vidange seront facturés au propriétaire de l'immeuble selon les tarifs fixés par la MRC à chaque année.

Pour l'année 2015, les tarifs sont les suivants :

a) Frais de base pour la vidange d'une fosse septique de 880 gallons et moins	170 \$
b) Frais supplémentaires pour les volumes excédants 880 gallons	0.20 \$/gallon
c) Frais pour la vidange d'une fosse septique à l'aide d'un camion pour accessibilité restreinte	350 \$/événement
d) Frais pour la vidange d'une fosse septique par bateau	500 \$/événement
e) Frais supplémentaires pour un déplacement inutile	100 \$/événement
f) Frais supplémentaires pour une vidange hors saison	100 \$/événement
g) Frais supplémentaires pour une vidange d'urgence	100 \$/événement
h) Frais supplémentaires pour une modification de rendez-vous	50 \$/événement

i) Frais supplémentaires pour distance de transport

Distance du chalet du réseau routier asphalté

i. 0 à 40 km	aucun supplément
ii. 40 à 70 km	50 \$
iii. 70 à 100 km	100 \$
iv. 100 à 200 km	200 \$
v. 200 km et +	300 \$

Tout autre frais exigé par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour des particularités liées au service de vidange des fosses septiques seront facturés aux propriétaires concernés.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE DE PRINCIPLE POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2015-2019

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés syndiqués de la MRC de Mékinac est échuée depuis le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que les parties se sont rencontrées à quelques reprises, depuis le début de 2015, pour convenir du renouvellement de la convention;

CONSIDÉRANT que les parties en sont venus à une entente de principe le 5 mai dernier;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a été informé des derniers développements et ententes;

Re 15-05-68

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac accepte les recommandations du comité de négociations et approuve l'entente de principe pour un renouvellement de 5 ans, soit pour 2015-2019.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE AVEC LE PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT que le personnel cadre a les mêmes conditions que la convention du personnel syndiqué;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire des incitatifs à la rétention des professionnelles;

CONSIDÉRANT que déjà en 2000, le personnel cadre avait 2% de plus dans le cadre du fonds de retraite;

CONSIDÉRANT que cet avantage a diminué par l'instauration du RREMQ et est maintenant de 0.35%;;

CONSIDÉRANT que le personnel cadre demande le maintien d'un 2% supplémentaire, tel qu'il était en 2000;

Re 15-05-69

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'accepter les mêmes conditions et avantages sociaux aux personnel cadre que ceux inscrits à la convention des employés syndiqués, et d'ajouter un 2% en ce qui a trait à la contribution du fonds de retraite qui sera versé dans la section à cotisation déterminée.

- Adopté à l'unanimité -

CENTRE DE TRANSBORDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-04-56 relative à une évaluation des options d'implantation d'un centre de transbordement sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur général du CLD Mékinac sur le dossier précité;

Re 15-05-70

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la demande de financement auprès de Développement Économique Canada et ce, pour le site situé dans le parc industriel régional de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

SOUSSION COLLECTE DE DÉCHETS

Un résumé de l'offre la plus basse sera transmise aux municipalités concernées pour approbation. Le Conseil de la MRC de Mékinac, statuera à la prochaine séance régulière sur ce dossier.

GO CITÉ : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale est intervenue en 2012 entre les villes de Longueuil, Victoriaville, Saint-Eustache, Thetford Mines, Sherbrooke, Montréal (Arrondissement de Saint-Laurent), Drummondville, Trois-Rivières, Lévis, Granby, Repentigny et la MRC de Mékinac visant à demander des soumissions pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels relatif à l'entretien, au support, à l'évolution technologique, au développement et la commercialisation du progiciel GOcité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sherbrooke a été désignée comme ville mandataire responsable d'effectuer la procédure d'appel d'offres au nom de toutes les villes relativement au mandat mentionné ci-haut pour une durée de trois ans avec une option de renouvellement de deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, un appel d'offres public portant le numéro 2015-005 a été réalisé par le Service des affaires juridiques de la Ville de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que le 15 octobre 2012, le conseil municipal, par sa résolution numéro C.M. 2012-8726-00, a adjugé, au nom de toutes les villes et de la MRC parties à l'entente municipale, le contrat à la firme Fujitsu (Conseil) Canada inc. pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que cette première période du contrat se termine le 15 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le montant total de la dépense pour les deux années supplémentaires est équivalent à 272 000 \$, plus les taxes applicables, et que ce montant est réparti entre les Villes et la MRC selon les ratios indiqués au Tableau A : Répartition des coûts par Ville et MRC;

CONSIDÉRANT que le comité directeur GOcité tenu à Victoriaville le 30 avril 2015, a recommandé à l'unanimité la prolongation du contrat d'entretien, de support, d'évolution technologique et de développement du progiciel GOcité avec la firme Fujitsu (Conseil) Canada inc.;

CONSIDÉRANT qu'une résolution autorisant ladite prolongation provenant de toutes les villes et de la MRC doit être reçue par la Ville mandataire pour que son conseil municipal puisse autoriser la prolongation du contrat pour une durée supplémentaire de deux ans;

Re 15-05-71

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu :

D'autoriser la Ville de Sherbrooke à autoriser la prolongation du contrat d'entretien, de support, d'évolution technologique, de développement et de la commercialisation du progiciel GOcité conformément à l'article 4.3, section 1 du document d'appel d'offres 2012-005, pour la période débutant le 15 octobre 2015 et se terminant le 15 octobre 2017, pour un montant globale de 272 000 \$, plus les taxes applicables, réparti selon le tableau A : Répartition des coûts par Ville et MRC joint en annexe de la présente résolution.

- Adopté à l'unanimité -

TRAVAUX D'URGENCE DANS LES TNO

Le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, informe le Conseil que suite aux pluies diluviennes du 19 mai dernier, des travaux sont nécessaires sur certaines routes des TNO, afin de les rendre sécuritaires.

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Hamelin nous invite à s'inscrire au Tournoi de golf et au souper au Homard du 13 juin prochain.

Monsieur Champagne est content de voir une résolution unanime concernant le développement économique.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 15-05-72

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier